



Procès-verbal

Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseil Municipal de la Ville d'Anor - Séance du jeudi 17 octobre 2013

L'an deux mil treize, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Anor s'est réuni dans la salle de Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle BOUTTEFEUX, Maire, suite à la convocation, adressée à chaque conseiller municipal le huit octobre, laquelle a également été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi et dans le cadre du respect des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 au Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents : ----- 15 conseillers
Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Jean-Luc PERAT, M. Yves VINCENT, M. Marc FRUMIN, M. Gérard ALLAIRE, M. Bernard BAILLEUL, Mme Sylvie PERAT, Mlle Lydie LAVENDOMNE, M. Gérard LEFEBVRE, M. Vincent GILLOT, Mme Sabine COLETTE, Mme Sandra PAGNIEZ, Mme Marie-Thérèse JUSTICE, M. Sébastien GROUZELLE, Mme Jessica HENOUIL.

Absent donnant procuration : ----- 2 conseillers
Mme Catherine OUVIER donnant procuration à Mme Marie-Thérèse JUSTICE,
Mlle Cathy MAYEUR donnant procuration à Mme Joëlle BOUTTEFEUX,

Absents excusés : ----- 4 conseillers
Mme Chantal JAUQUET, M. Arnaud SCHEPENS, M. Smaïl REBBANI et Mlle Fanny BOUTTEFEUX.

1 – PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum de 12 conseillers municipaux présents est atteint.

Monsieur Jean-Luc PERAT, 1^{er} Adjoint est nommé secrétaire de séance par l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller ayant communication du procès-verbal de la réunion du jeudi 27 juin 2013, dans le dossier préparatoire transmis quelques jours avant la séance, Madame le Maire propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des conseillers présents.

Après appel de ces suggestions à l'assemblée, le procès-verbal du jeudi 27 juin 2013 est adopté sans remarque tel qu'il est rédigé.

Dans le cadre des pouvoirs exercés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 16 mars 2008 modifié et complété depuis à 2 reprises en date du 5 juin 2008 et du 5 mars 2009, l'information sur le contenu et l'objet des décisions prises, est faite conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions suivantes : le 04 juillet, confiant le marché passé sous la forme de procédure adaptée relatif de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'une ancienne école en complexe multi activité HQE ® à l'Agence SAKARIBA 126, architecte mandataire du groupement Projex Ingénierie, Diagobat et Acapella pour un montant de 113.620,00 € TTC, le 18 juillet, portant bail de location de Chasse avec l'Association « Le Saint-Hubert Club Anorien » pour un loyer annuel de 7.200,00 € pour une durée de 9 ans, le 18 juillet, portant bail de location de l'Etang de Milourd avec l'Association de Pêche « Le Gardon Anorien » pour un loyer annuel de 4.000 € pour une durée de 9 ans, le 02 août, confiant le marché passé sous la forme de procédure adaptée relatif à la fourniture de denrées alimentaires et d'assistance technique à la gestion du Restaurant Scolaire Municipal pour la période 2013/2014 et 2014/2015 à la SA API Restauration, et le 05 septembre, confiant le marché sous la forme de procédure adaptée relatif aux travaux de réfection des couches de surfaces Quartier de la Verrerie Noire et rue du Camp de Giblou à l'Entreprise EIFFAGE Travaux Publics Nord, Agence de Clairfontaine, pour un montant de 59.795,69 € TTC.

2 – FINANCES COMMUNALES

Rénovation du pont Rue Fostier Bayard, aménagement du cours d'eau en centre bourg et réfection du court de tennis au menu de la décision modificative

Point n° 1 : **Budget de l'exercice 2013**
Proposition de décision modificative n°2-2013 à apporter au Budget

Madame le Maire donne lecture du rapport qui a pour objet de présenter les principales inscriptions budgétaires à intégrer à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2013 et qui se distingue par les principales opérations suivantes :

- l'intégration de la recette des ventes des coupes de bois,
- Et l'inscription du produit complémentaire lié à la cession partielle du site de la Galoperie,

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le présent projet de décision modificative n°2 permet de prendre en compte l'ajustement des crédits prévus à l'article 6574 subvention de fonctionnement aux associations en ajoutant un crédit de 650 € supplémentaires à la prévision initiale. Cela permet de prévoir les crédits nécessaires à l'attribution de nouvelles subventions destinées aux associations.

En effet, dans le cadre du point n°2 de l'ordre du jour du Conseil Municipal consacré aux finances, il est envisagé d'attribuer une subvention complémentaire au Syndicat d'Initiative pour l'opération les « Rencontres d'Artistes », à l'association A 2 Mains pour le service en salle lors du Festival des Voix de Mai et enfin à FACE Thiérache pour le financement d'une étude de faisabilité pour la création d'un point services aux particuliers. Nous délibérerons donc après présentation de ces points, mais il convient d'en prévoir les crédits au budget préalablement.

Par ailleurs, pour couvrir les nouvelles dépenses de la section d'investissement, que nous étudierons juste après, il est nécessaire de prévoir un crédit de 88.950 € à l'article 023 Virement à la section d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Équilibré, bien évidemment en recettes, le projet de décision modificative fait apparaître l'ajustement d'un seul crédit complémentaire de 89.600 € à l'article 7022 Coupes de bois, conséquence directe de la vente des coupes de bois des parcelles de la forêt communale. (précisions données au point 3-4)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous retrouvons dans cette section plusieurs opérations et notamment la translation des premiers crédits nécessaires au financement des travaux prévus sur le cours d'eau des Anorelles pour un montant de 100.000 €.

En effet, les travaux correspondant à la partie valorisation ne sont plus éligibles aux subventions de plusieurs partenaires et afin d'optimiser le financement de cette opération, menée avec le SIGBVAO, il a été décidé de reprendre la maîtrise d'ouvrage au niveau communal et de solliciter le Département dans le cadre du FDAN (Cf réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2013).

Il convient donc d'intégrer cette modification complémentaire puisque nous avons prévu notre participation à l'article 2041582 subventions d'équipement autres collectivités et d'ajouter pour équilibrer la section le reliquat de nos crédits pour un montant de 32.830 €. Pour votre parfaite information, le montant prévisionnel de cette opération au niveau communal s'élève à 310.000 € et il y aura lieu de prévoir l'inscription l'an prochain du complément ainsi que la recette espérée de la subvention dès notification.

Pour permettre de prendre en compte les modifications des relations entre l'ordonnateur (Le Maire) et le Comptable (le Trésorier) et les nombreuses évolutions comptables, il est nécessaire de changer notre logiciel financier, qui a aujourd'hui 14 ans de fonctionnement, et qui permet le traitement de la comptabilité et la gestion de la paye. Pour se faire, il est préférable de prévoir ce changement en fin d'exercice.

Par ailleurs, le logiciel d'Etat Civil doit également être changé afin de permettre l'intégration des actes à numériser. A cet effet, un crédit complémentaire de 13.000 € à l'article 2183 matériel de bureau et informatique. Néanmoins, cela n'intègre pas le coût de la numérisation de nos 13.429 actes de 1905 à 2005, année où nous sommes passés à la gestion informatique de l'état civil. Il faudra pour cela ajouter un crédit de 10.000 € lors d'un prochain budget.

L'état dégradé des 2 courts de tennis et notamment celui réalisé en enrobés à froid nécessite une intervention afin d'apporter un confort et une sécurisation à la pratique sportive notamment au regard du programme adopté pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Il est proposé dans ce cadre, un crédit de 28.000 € pour la transformation d'un court, le plus dégradé, en gazon synthétique qui est aujourd'hui une solution très intéressante tant du point de vue de la pratique que de l'entretien.

Enfin, nous pouvons également prévoir l'intégration des crédits complémentaires de la cession d'une partie des terrains de la Galoperie qui peut s'effectuer en totalité dès cette année après la validation de Monsieur le Trésorier. Nous pouvons grâce à cette recette complémentaire créditer l'opération de travaux de réfection du pont de la rue Fostier Bayard d'un montant de 300.009 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Côté recettes, il convient de diminuer le montant prévu au niveau du FCTVA de 15.120 € suite à l'éviction de dépenses n'entrant pas dans le champ éligible par les services de la sous-préfecture, d'inscrire le virement provenant de la section de fonctionnement pour 88.950 € et enfin la recette complémentaire de la cession d'une partie des terrains de la Galoperie pour 300.009 € (soit le prix de cession au Conservatoire 697.119 € moins les 397.110 € déjà inscrit au budget de l'exercice 2013).

Après échange, il est décidé de voter à l'unanimité cette proposition modifiant le budget initialement voté en avril dernier.

Séance de Conseil Municipal du 17 octobre 2013
 1 – Finances communales 1- Décision modificative n°1-13
Proposition de décision modificative à apporter au budget de l'exercice 2013.



Le pont rue Fostier Bayard

RD 964	OUVRAGE RUE FOSTIER BAYARD	INSPECTION DU 140210
	DEVELOPPE DE L'INTEGRAS EA-106 Programme	



Vue générale du pont



DEVELOPPE DE L'INTEGRAS
Ech. 1/25
AVANT
ANCIEN
AVANT



Passe car capable et accès espaces



Mise en état de la passerelle



Passe avant capable et accès espaces



Mise en état de la passerelle

Compléments de subventions accordés au Syndicat d'Initiative, à l'association A Deux Mains et à FACE Thiérache

Point n° 2 : Subventions 2013
Proposition d'attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat d'Initiative, à l'Association A Deux Mains et à FACE Thiérache

Dans le cadre des journées du patrimoine, le Syndicat d'Initiative a organisé les 14 et 15 septembre dernier à la salle des fêtes Robert DUBAR les « Rencontres d'Artistes ». Pour la communication de cette manifestation, François BURY a réalisé un complément du Courrier de Fourmies de 4 pages et a sollicité la participation de la Ville d'Anor, il y a quelques mois. Complément ayant été distribué gratuitement dans chaque boîte aux lettres.

Par ailleurs, Madame le Maire précise que le total des dépenses de cette manifestation, au vu du bilan financier transmis par le Syndicat d'Initiative, s'élève à 2.635 € et que les recettes enregistrées s'élèvent quant à elles à 394 €. La charge restante au Syndicat d'Initiative étant de 2.241 €.

Compte tenu de l'aspect positif pour la Commune et son image, et de la qualité de l'article réalisé, Madame le Maire propose de participer et d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 €.

Par ailleurs, Madame le Maire propose également d'attribuer 150 € à l'Association A Deux Mains pour la réalisation du service en salle lors du Festival des Voix de Mai.

Par ailleurs, FACE Thiérache sollicite de la ville d'Anor une participation de 500 € pour le financement d'une étude de faisabilité pour la création d'un point services aux particuliers.

Après débat et à l'unanimité, il est décidé d'attribuer les subventions exceptionnelles à ces 3 associations.

Les ajustements tarifaires pour 2014 sont votés

Point n° 3 : Tarififications Municipales Proposition d'évolution des tarifs municipaux

Madame le Maire indique que chaque année à la même période, elle propose de procéder à la réévaluation de certains tarifs de prestations communales.

Dans ce cadre, elle propose de débattre sur une proposition d'évolution de 1,5 % des tarifs suivants : droits de place, intervention des services techniques, location des salles, restauration scolaire, école de musique, et concessions Cimetière.

Après débat et vote, il est décidé d'accepter l'ensemble de ces réévaluations et de mettre à jour les tarifs municipaux.

3 – DOMAINE, HABITAT ET PATRIMOINE COMMUNAL

Complément et modification des ventes d'herbes 2013

Point n° 1 : Vente d'herbes Proposition complémentaire et modification de désignation des bénéficiaires de ventes d'herbes pour l'année 2013

Par délibération en date du 27 juin 2013, il avait été attribué les différentes ventes d'herbes au titre de l'année 2013. Néanmoins, M. Yohann BOUTTEFEUX a fait part de son souhait de se défaire de la parcelle ZE 33 partie, c'est la raison pour laquelle Madame le Maire demande de bien vouloir prendre acte de sa décision et de l'attribuer à M. Didier HARBONNIER domicilié 63 rue de Trélon aux mêmes conditions que précédemment soit 171,09 € pour 1 ha 01a 56 ca.

Par ailleurs, il n'avait pas été attribué de ventes d'herbes concernant la parcelle ZE 19 située près du site du point du jour, compte tenu de son état. Aujourd'hui, Madame le Maire a été saisie d'une demande de M. et Mme JOUNIAUX Jean-François propriétaire du Haras de la Neuve Forge. Elle propose également d'accéder à leur demande qui favorisera le développement de leur activité. Par ailleurs, ils se sont également engagés à mettre à disposition la parcelle pour servir de parking lors de manifestations sur le site du Point du Jour.

Après débat et vote, il est décidé d'accepter le complément et la modification de ces ventes d'herbes.

Une nouvelle façade et un complément accompagnés financièrement par la commune

Point n° 2 : Programmation pluriannuelle 2012-2014 de rénovation de façades Proposition d'attribution de subventions municipales aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovations de façades



Madame BOUTTEFEUX rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2011, il a été décidé de renouveler l'opération pluriannuelle de rénovation de façades sur l'ensemble du territoire communal pour la période 2012-2014.

Elle rappelle également en quelques mots les éléments de l'engagement de la commune en direction des habitants avec un taux de participation de 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'un plafond de 22.867 € par immeuble.

Depuis la dernière réunion de Conseil, nous avons reçu une nouvelle demande et un complément d'un précédent dossier et il convient à ce titre de s'exprimer conformément à notre engagement.

Après débat et vote, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux propriétaires indiqués ci-dessous, dans le cadre de la politique de soutien au programme pluriannuel 2012-2014 de rénovation de façades, pour les travaux prévus par les propriétaires ainsi que sur les conventions à passer avec les différents propriétaires : 2.001,80 € pour la rénovation de façade de Mr WALGRAEF Pierric et 111,74 € pour le complément de dossier de Mr CAUX Laurent ayant réalisé la rénovation de sa façade, il y a quelques mois.



4 inscriptions complémentaires des noms des soldats morts pour la France seront prochainement apposées sur le monument aux morts de la Place du Poilu

Point n° 3 : Monuments aux morts – Place du Poilu Proposition d'inscription du nom d'un militaire mort pour la France en Indochine

Par délibération en date du 27 juin dernier, il avait été décidé d'apposer le nom du soldat Roger THIBAUX mort pour la France en Indochine. Lors de l'examen de cette proposition, Madame le Maire avait également précisé qu'elle engagerait des démarches afin de vérifier le nom des soldats morts pour la France au cours de la Guerre d'Algérie.

Elle a donc transmis à M. Jean-Marie LINNE, Président Départemental de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, une demande en ce sens.

Ce dernier, lui a transmis une liste de 3 noms de soldat mort pour la France au cours de la Guerre d'Algérie, il s'agit :

- DROPSY Raymond Henri André
Né à Anor le 01 février 1936
MpF à 20 ans
2^{ème} classe au 2^{ème} régiment de Dragon
Mort à Alma le 4 août 1957
- DUPONT Gérard Pierre
Né à Anor le 13 mars 1937
MpF à 24 ans
Sergent au 3/2^{ème} RI
Mort à ? le 5 juillet 1961
- GILOTAUX Raymond Alfred
Né à Fourmies le 15 novembre 1935
Domicilié à Anor 3 rue des Anorelles
MpF à 21 ans
2^{ème} classe au 45^{ème} RG de Transmission
Mort à Hamman Righa le 9 décembre 1956

Après débat et vote à l'unanimité, il sera donc apposer ces 3 noms sur le monument aux morts.

Une bonne nouvelle pour les finances communales

Point n° 4 : Forêt Communale **Résultat des ventes de coupes de bois à Raismes**

Par délibération en date du 19 décembre 2012, Madame le Maire avait autorisé la vente des coupes de bois par l'intermédiaire de l'ONF lors de la vente traditionnelle d'automne.

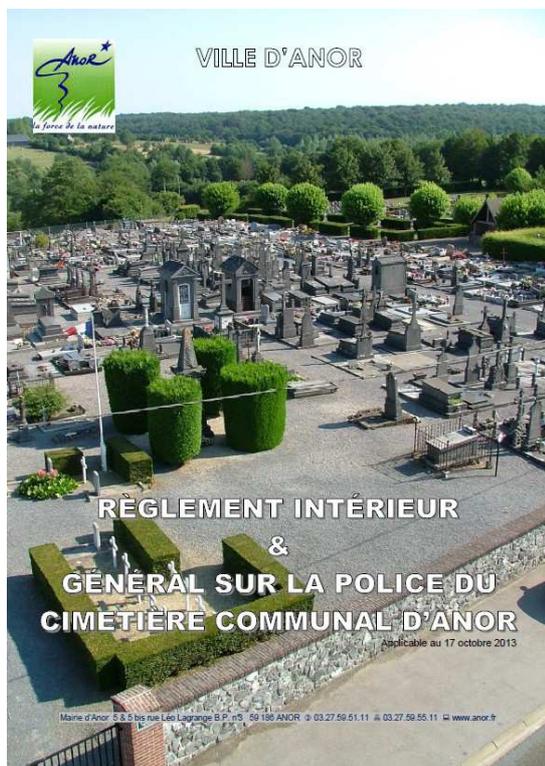
Cette dernière a eu lieu à Raismes, le 5 septembre dernier, et la Commune a vendu les 2 lots qu'elle avait proposés à la vente. Il s'agit des parcelles 9-3, 19-2 et 20-2.

Estimée à 69.405 €, la vente s'est effectuée à 89.624 € soit 20.219 € de plus que l'estimation initiale.

Les Conseillers Municipaux prennent acte de cette bonne nouvelle pour les finances de la Commune.

Le cimetière communal a désormais son règlement

Point n° 5 : Cimetière Communal **Proposition d'adoption du règlement intérieur et général sur la police du cimetière**



Madame le Maire rappelle la réflexion approfondie sur la gestion à l'amélioration du cimetière communal. Ainsi dans ce cadre, il a été, depuis quelques années maintenant, réalisé 3 opérations d'exhumation-ré inhumation correspondant à 51 emplacements et sépultures particulièrement dégradés.

Par ailleurs, la Commune a commencé le long chantier de l'informatisation du cimetière en se dotant d'un logiciel permettant d'assurer une meilleure gestion. Un travail énorme puisqu'il correspond à 2.179 emplacements, 2.028 titres de concessions et plus de 4.000 défunts. Cela demandera encore quelques années de finalisation.

Nous avons également réalisé un plan général, acquis un columbarium supplémentaire, reconfiguré des emplacements réservés à l'époque pour des sépultures d'enfants en jardin cinéraire permettant de disposer d'emplacements pour l'inhumation des cendres de type caverne et avons créé un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

Ainsi, nous pouvons offrir aux familles l'ensemble des différentes possibilités d'inhumation.

Enfin, l'entrée du nouveau cimetière a fait l'objet de modifications pour assurer un passage plus important en rénovant les pilasses et en permettant d'équiper 2 portes d'un système d'accès automatique d'ouverture et de fermeture correspondant aux horaires d'ouverture et de fermeture que nous devons arrêter notamment au travers du règlement.

Madame le Maire propose donc d'adopter, pour finaliser ce travail, un règlement intérieur et général sur la police du cimetière communal.

Après vote et débat, il est décidé d'approuver le règlement intérieur et général sur la police du cimetière communal d'Anor qui contient 14 pages et un plan. Ce dernier sera affiché au cimetière et sera également disponible sur le site Internet.

Une nouvelle activité pour le site de Milourd

Point n° 6 : Milourd
Examen de la demande de l'Association des Cavaliers de l'Escale

Madame le Maire a été saisie d'une demande de l'Association des Cavaliers de l'Escale, au 84 rue de Milourd concernant la création d'une animation autour des poneys et chevaux.

L'objectif de l'association est de disposer d'un terrain à aménager en carrière pour permettre l'évolution des chevaux et cavaliers et ainsi de développer les activités de l'association.

Après débat et vote, Le Conseil Municipal décide d'autoriser cette activité dans le cadre d'un acte écrit encadrant l'occupation et incluant des conditions strictes notamment pour les aménagements à réaliser. Le Conseil Municipal souhaitant approuver au préalable les aménagements à réaliser afin que ces derniers s'intègrent parfaitement au site. De même les conditions de gestion et d'entretien du site seront rédigés au travers de ce document.

4 – ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL COMMUNAL

Convention d'assistance technique avec l'Etat : la dernière fois

Point n° 1 : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Renouvellement de la convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) – Année 2013

La loi du 11 décembre 2001 portant « Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economique et Financier » dite Loi MURCEF a institué une mission de service public d'intérêt général, située hors du champ concurrentiel, réservée aux collectivités qui ne disposent pas des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Cette « Assistance Technique fournie par l'Etat pour des Raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire » dite ATESAT s'est substituée à l'Assistance Technique à la Gestion Communale (ATGC) et s'exerce depuis dans le cadre d'une convention passée entre l'Etat et la Commune, par délibération du 16 mars 2006.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous propose de la renouveler pour la dernière année et jusqu'au 31 décembre 2013. Le coût forfaitaire pour cette dernière année s'élève à 2.235,48 € et comprend différentes missions pour la voirie, l'aménagement et l'habitat.

Ainsi que les mêmes missions optionnelles : diagnostic sécurité routière, programme d'investissement de la voirie, gestion du tableau de classement des voies, travaux de modernisation de voirie.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé de signer la convention ATESAT pour l'ensemble des missions pour l'année 2013 pour la dernière fois car cette nouvelle convention s'arrêtera au 31 décembre 2013 et qu'elle n'est pas renouvelable. Cette disposition tient compte, en effet, des réformes nationales en cours et des évolutions réglementaires qui devraient intervenir cette année.

Adaptation d'une indemnité accessoire pour l'école de musique

Point n° 2 : Ecole Municipale de Musique
Proposition de modification d'une indemnité dans le cadre d'une activité accessoire

Depuis quelques années maintenant, il avait été décidé pour satisfaire certain besoins de l'Ecole Municipale de Musique de la Commune de faire appel à des professeurs de musique de manière temporaire. Ces besoins étant ponctuels et dépendant du nombre d'élèves inscrits, du choix de l'instrument des élèves chaque année, et du faible nombre d'heures par mois demandé par la Collectivité, il n'est pas possible ni souhaitable de procéder à un recrutement particulier.

Il avait alors été décidé de verser à Monsieur Fabien GOUBET une indemnité accessoire mensuelle.

Aujourd'hui la Directrice de l'Ecole Municipale de Musique, vient de me faire parvenir son nombre d'heures mensuelles pour la période du 1er avril 2013 au 30 juin 2013 qui correspond à 22 h 25(19 h 30 auparavant), et que compte tenu de la modification de son nombre d'heure, Madame le Maire propose de verser une indemnité accessoire mensuelle correspondant à 22 h 25 de son traitement d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.

Après vote à l'unanimité, il est décidé de verser à monsieur Fabien GOUBET cette indemnité accessoire mensuelle.

Des visites médicales pour le personnel communal seront réalisées par le service de médecine du Centre de Gestion

Point n° 3 : Personnel Communal – Médecine Professionnelle
Proposition d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Dans le cadre du suivi des différents personnels, la Commune a confié la mission relative à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail, au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion du Nord, et celui-ci viens de nous faire parvenir un projet de convention d'adhésion en vue des prochaines visites médicales qui devraient avoir lieu dans le courant du mois de novembre 2013.

Le service de médecine préventive conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne : l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'hygiène générale des locaux de service, l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, l'hygiène dans les restaurants administratifs et l'information sanitaire

Les agents des collectivités et établissements bénéficient d'un examen médical périodique au minimum tous les deux ans. Dans cet intervalle, les agents qui le demandent bénéficient d'un examen médical supplémentaire.

Le montant d'honoraire pour la visite par agent est fixé à 52 €.

Après vote à l'unanimité, il est décidé d'autoriser à signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

5 – EPCI, SYNDICATS ET ORGANISMES

Syndicat d'électricité de l'arrondissement : statuts approuvés

Point n°1 : Fusion des 10 syndicats d'électricité et création de syndicats d'électricité de l'arrondissement
Proposition d'approbation des statuts du nouveau syndicat

La commission départementale de coopération intercommunale du Nord a émis un avis favorable les 20 janvier et 6 juillet 2012 au projet de création d'un syndicat mixte issu de la fusion du syndicat intercommunal d'électrification du canton de Solre-le-Château , du syndicat intercommunal d'électricité des communes de Saint Rémy du Nord et de Boussières sur Sambre, du syndicat intercommunal d'électrification des écarts de Bousies-Fontaine au bois, du syndicat intercommunal d'électrification des écarts des communes des deux cantons de le Quesnoy, du syndicat intercommunal d'électrification de Gognies-chaussée, du syndicat intercommunal d'électrification de la région d'Eppe-Sauvage, du syndicat intercommunal d'électrification de la région de Taisnières-en-Thiérache, du syndicat intercommunal d'électricité du Val de Sambre, du syndicat intercommunal d'électrification de la Vallée de l'Aunelle et du syndicat mixte d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.

La Commune a d'ailleurs émis un avis favorable à ce projet de fusion lors du Conseil Municipal de la ville d'Anor en date du 25 octobre 2012.

Aujourd'hui, le Préfet du Nord invite le Conseil Municipal à délibérer sur les projets de statuts. Il précise à cet effet que la ville d'Anor a 3 mois pour le faire à la réception de son courrier enregistré le 9 août dernier.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé d'approuver le projet de statuts de ce nouveau syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes sur Helle.

Le SCOT, avis conditionné à la reprise de la Zone d'activité Saint Laurent

Point n°2 : Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois Avis de la Commune sur le SCOT Sambre Avesnois

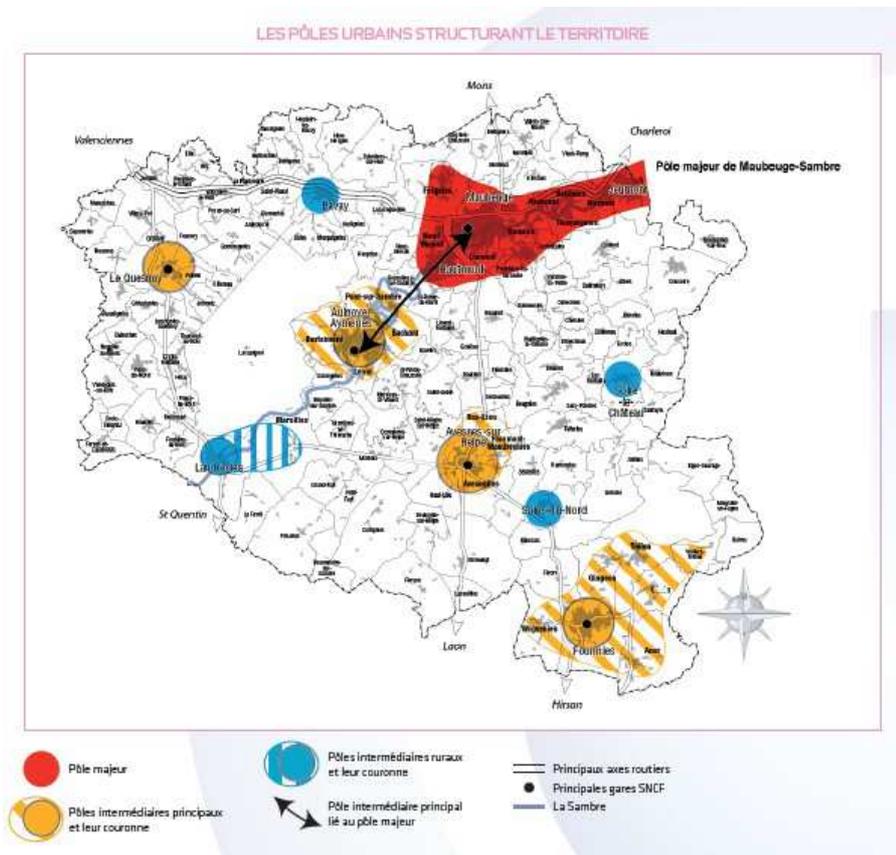
Madame le Maire a transmis aux Conseillers Municipaux la lettre reçue le 10 octobre du SCOT Sambre-Avesnois ainsi que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi que les justifications des choix retenus.

Sur ces documents les 4 grandes thématiques du PADD sont développées :

- Maîtriser le développement urbain en renforçant les polarités
- Mettre en place les conditions d'un développement économique équilibré
- Replacer le territoire dans une nouvelle dynamique d'échanges et déplacements
- Valoriser l'environnement et prendre soin du cadre de vie

Au travers de ces thématiques, il est utile d'indiquer que la zone d'activités Saint Laurent et notamment la ligne ferroviaire reliant la gare d'Anor à la carrière de Wallers et desservant notre zone d'activités n'apparaît pas.

A l'heure du développement durable cet oubli doit absolument être intégré dans les différents documents. Madame le Maire propose de faire préciser que les zones d'activités peuvent s'implanter à proximité d'une desserte ferroviaire : c'est important et vital.



Par ailleurs, il est important d'indiquer l'existence d'un projet de développement économique important sur cette zone. Sur ce point, elle demande au Conseil Municipal de conditionner l'avis à cet ajout au-delà des remarques qui seront formulées lors du prochain Conseil Communautaire par rapport aux remarques sur la zone Fourmies-Wignehies.

Pour le reste, Madame le Maire sollicite Jean-Luc PERAT qui a assisté à de nombreuses réunions dans ce cadre, pour préciser les enjeux du SCOT et la récente difficulté ayant été relayée par quelques élus et par la presse.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé de conditionner l'avis favorable du Conseil Municipal à la reprise de la ZI Saint Laurent.

Pas de remarques particulières aux rapports du SIDEN-SIAN

Point n°3 : **SIDEN-SIAN**
Présentation du rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix des services publics de distribution d'eau et d'assainissement

Madame BOUTTEFEUX expose que Monsieur le Président du SIDEN –SIAN a fait parvenir un dossier personnalisé reprenant les principaux éléments relatifs au service de distribution d'eau potable et d'assainissement de la commune, intitulé « Rapport Annuel 2012 », dont quelques extraits sont joints dans vos dossiers.

Conformément aux articles L.5211-39 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIDEN-SIAN précise le texte intégral du rapport d'activités portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement et sa synthèse, le Compte Administratif et le rapport de présentation de l'exercice 2012 du SIDEN-SIAN sont disponibles sur le site Internet du Syndicat, à l'adresse www.noreade.fr/rape

Après échanges, le Conseil Municipal n'émet pas de remarques particulières.

Statuts approuvés pour la nouvelle Communauté de Communes du Canton : La Communauté de Communes Sud Avesnois

Point n°4 : **Fusion des 2 Communautés de Communes**
Proposition d'adoption des statuts de la nouvelle Communauté de Communes

Pour faire suite à la délibération en date du 25 octobre 2012 et à l'information transmise lors du Conseil Municipal en date du 27 juin 2013 officialisant la fusion des 2 Communautés de Communes du Canton soit Action Fourmies et Environs et le Guide du Pays de Trélon, Mr le Préfet, vient de transmettre le projet de statuts de la future Communauté de Communes et demande de délibérer dans les 3 mois suivant la réception de son courrier daté du 15 octobre 2013. Madame le Maire donne lecture du projet de statuts de cette Communauté qui se dénommera Communauté de Communes Sud Avesnois.



Au-delà de la nouvelle dénomination, elle aura son siège à Fourmies au Pôle Intercommunal de Développement Economique et exercera l'ensemble des compétences transférées par les 12 Communes du Canton aux 2 Communautés de Communes existant avant la fusion. L'intérêt communautaire, quant à lui sera défini au plus tard 2 ans après l'arrêté, pour le moment il est défini dans les conditions actuelles des 2 Communautés de Communes.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé d'approuver le projet de statuts de cette nouvelle Communauté de Communes.

6 – SUIVI DES SUBVENTIONS

Madame le Maire donne le détail des différents montants et l'origine des financements obtenus dans le cadre de la constitution des différents dossiers montés par la commune.

7 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Cette partie de débat donne aux membres du Conseil Municipal les informations relatives, à la Demande de réduction de facture, de Noréade, à la Lettre ouverte aux 152 Maires de Sambre Avesnois et leur Conseil Municipal, de Mr Frédéric DUTERRAGE, Association Canal Sambre Avesnois, à l'Information sur les obligations de maintien des surfaces en herbe suite à la révision de la délimitation des zones vulnérables au titre de la directive « nitrates », du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, à l'Ouverture d'un centre de planification familiale à Fourmies – Question d'actualité du 17 décembre 2012, du Conseil Général du Nord, et aux Créations sur le territoire – Liste des entreprises 1^{er} semestre 2013, de la BGE Hauts de France.

8 - REMERCIEMENTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différents remerciements obtenus, notamment les remerciements de Mr et Mme LAGNEAUX-BAIVIER pour la participation au projet d'embellissement de leur maison, du Conservatoire d'Espaces Naturels Nord-Pas de Calais pour la cotisation annuelle et de Mr SELLIER pour le soutien lors du décès de Mme Christiane SELLIER, son épouse, ancien agent communal retraité.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

A l'issue de la séance, les membres du Conseil Municipal sont invités à compléter un questionnaire sur le territoire vécu proposé par Mme Marie-Agnès GORISSE.

**Le Maire,
Joëlle BOUTTEFEUX.**